

**Pôle aménagement environnement
et transports**

Personne chargée du dossier :
Typhaine Delatouche
Direction environnement développement durable
Tél. : 02 97 02 30 84

COMPTE RENDU
Natura 2000 - Littoral de
Guidel-Ploemeur
Réunion COTECH n° 3
Cartographie des habitats naturels

24 février 2014
Lorient Agglomération
Pôle AET - salle du sous-sol

			Présents	Absents - excusés	Diffusion
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération Jean-Paul AUCHER / Vice-Président aux Espaces Naturels / Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étang du Loch et de Lannéec » Direction Environnement et Développement Durable Anne-Marie FAVREAU / Directrice Typhaine DELATOUCHE / Chargée de mission Natura 2000 Sylvaine DUCEUX / Chargée de mission SIG Orlane DORÉ / Assistante d'opération Natura 2000	jpaucher@mairie-orient.fr amfavreau@agglo-orient.fr tdelatouche@agglo-orient.fr 02.97.02.30.84 sduceux@agglo-orient.fr 29.53 odore@agglo-orient.fr		x	x
Bureau d'études prestataire	Bureau d'étude TBM CHAUVAUD Sylvain CHAUVAUD / Directeur Hélène MAILLARD / SIG Martin FILLAN / Botaniste Michael ROCHE / Écologue Estelle BORTOLUZZI / Écologue Isaël LARVOR / Botaniste	(02) 97 56 27 76 tbm-chauvaud@orange.fr tbm-maillard@orange.fr tbm-fillan@orange.fr tbm-roche@orange.fr tbm-bortoluzzi@orange.fr tbm-larvor@orange.fr	x		x x x x x x
Commune de Guidel et Ploemeur - Propriétaire et gestionnaire de terrain sur l'aire d'étude	Commune de Guidel Jo DANIEL / Mairie adjoint l'environnement Cécile CADIEU / Responsable urbanisme Commune de Ploemeur Valérie FOUCHIER / Directrice de l'aménagement et de l'environnement Sylvain BERNIER / Ingénieur environnement	(02) 97 02 96 96 daniel.environment-dd@mairie-guidel.fr c.cadieu.guidel@wanadoo.fr vfouchier@ploemeur.net sbernier@ploemeur.net		x	x x x x
Lorient Agglomération - Propriétaire et gestionnaire de terrain sur la zone d'étude	Direction du Patrimoine Naturel Christian JOURDREN / Directeur Frédérique HUET / Gestionnaire Olivier PRIOLET / Suivi des travaux	cjourdren@agglo-orient.fr fhuet@agglo-orient.fr opriolet@agglo-orient.fr	x x		x x x
Conservatoire du littoral - Propriétaire de terrain sur l'aire d'étude	Camille BLOT / Chargée de Mission	c.blot@conservatoire-du-littoral.fr	x		x
Réserve Naturelle Régionale du Loc'h - Gestionnaire	Fédération départementale des chasseurs du Morbihan Jean-Pierre PICHARD / Gestionnaire Stéphane BASK / Conservateur	(02) 97 62 11 20 FDC.56@wanadoo.fr sbfdc.56@wanadoo.fr christine.bonfiglio@cg56.fr	x x		x x
Conseil Général du Morbihan - Propriétaire, gestionnaire d'espaces dans le périmètre d'études et financeur de l'étude	Christine BONFIGLIO Directrice Espaces Naturels et Randonnée Laurent PERIGNON Gestionnaire des ENS sur Guidel et Ploemeur Olivier ROYANT Gestion des sentiers de randonnées Benoit DOUILLARD Sigiste	laurent.perignon@cg.fr olivier.royant@cg56.fr benoit.douillard@cg56.fr	x		x x x
DREAL - suivi régional de Natura 2000	Gilles PAILLAT Chargé de mission Natura 2000	Gilles.PAILLAT@developpement-durable.gouv.fr			x
Expertise Scientifique - validation respect du cahier des charges	Marion HARDEGUEN Conservatoire Botanique de Brest	m.hardegen@cbnbrest.com		x	x

Objet de la rencontre :

- Point étape sur l'avancement de l'étude,
- Présentation des résultats : cartographie des habitats, état de conservation, gestion actuelle et proposition de gestion,
- Discussion/amendement,
- Réflexion sur une base de données de saisie de la gestion réalisée sur les sites.

Pièces jointes au compte rendu :

- présentation PowerPoint,
- présentation illustrée des habitats,
- cartes des habitats, de la gestion actuelle et de la gestion proposée,
- projet de base de données sous forme de tableau Excel.

Pour mémoire, la cartographie des habitats naturels du littoral de Guidel-Ploemeur était obsolète. Lorient Agglomération a lancé une consultation pour la reconduction de cette cartographie sur la partie « Littoral de Guidel-Ploemeur » du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ». C'est le bureau d'études TBM qui a été retenu pour faire la cartographie des habitats sur le littoral de Guidel-Ploemeur. Le marché est en cours de réalisation et se termine fin mars 2014.

I État d'avancement de l'étude

Réalisation des relevés sur le terrain :

- Mai à novembre 2013 : Réalisation des relevés phytosociologiques et de la cartographie,
- Septembre 2013 : Contrôle et validation de la typologie par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB),
- Renseignement des données sous SIG,
- Janvier 2014 : Contrôle de la cartographie par le Conservatoire Botanique National de Brest (De nombreux relevés phytosociologiques et échanges ont été réalisés, la typologie convient au CBNB),
- Février 2014 : Intégration des remarques du CBNB.

Réunion du comité technique :

- 6 mai 2013 : Comité technique n°1 de lancement de l'étude,
- 12 juin 2013 : Comité technique n°2 visite de terrain avec les gestionnaires,
- Février 2014 : Rencontres individuelles de certains gestionnaires,
- 24 février 2014 : Comité technique n°3 discussion sur les premiers résultats.

II Présentation de la cartographie des habitats naturels

II.1 Cartographie des milieux naturels

Présentation par Martin Fillan de :

- La carte des milieux naturels réalisée 2013 → Plus d'une centaine de groupes phytosociologiques différents ont été identifiés sur le site.
- Illustration des habitats d'intérêt communautaire génériques identifiés en 2013 ainsi que quelques menaces pour ces habitats :
 - Érosion et dégradation par la fréquentation,
 - Végétation des hauts de plages : menace par l'enlèvement de la laisse de mer,
 - Enfrichement des pelouses arrières-dunaires,
 - Léger enfrichement des landes sèches,
 - Présence d'espèces invasives : herbe de la pampa, baccharis, laurier palme, vergerette du Canadas, myriophylle du Brésil (en faible quantité dans certains canaux),
 - ...

Des évolutions de typologie des habitats d'intérêt communautaire sont à noter par rapport à la carte de 1999 :

- Déclassement de la zone de lande humide en lande méso-hydrophile car absence d'*Erica tetralix* (bruyère à 4 angles) → hypothèse d'une erreur d'interprétation phytosociologique en 1999.
- Mégaphorbiaies remplacées par des roselières dans plusieurs endroits et notamment dans le Grand Loc'h → en 2013 des difficultés de gestion liées aux conditions climatiques (pas de

possibilité de pâturage au printemps 2013) ont favorisé la pousse de la grande glycérie (2m50 de haut) au dépend de la mégaphorbiaie,

- Prairies arrière-dunaires non classées en habitat d'intérêt communautaire (habitats parfois classés en dune grise dans le cadre de la première cartographie) → un travail est en cours au niveau national pour définir quels types de prairies arrière dunaires sont d'intérêt communautaire. Le classement n'est pas encore stabilisé.

Compte tenu des limites de fiabilité de la première cartographie, le bureau d'études n'avait pas pour mission de comparer la nouvelle cartographie avec l'ancienne pour évaluer les dynamiques d'évolution des milieux naturels.

Un travail, a posteriori de l'étude, pourra être fait en s'inspirant des méthodes d'analyse diachronique des successions végétales à partir de cartographie des habitats naturels développées par Sébastien Gallet et Jérôme Sawtschuk sur le site Carnac. Un travail méthodologique devra cependant être fait pour limiter les biais liés à :

- un cahier des charges différent entre 1999 et 2013 → utiliser les points communs ?
- des problèmes d'identification phytosociologique et de référentiel pas encore existant en 1999 → travail à partir des intitulés génériques ?
- des observateurs différents.

II.2 État de conservation des habitats

Présentation par Martin Fillan des :

- Méthode d'évaluation de l'état de conservation. L'intensité des facteurs de dégradation des habitats naturels listés ci-dessous est notée sur le terrain :
 - Fermeture du milieu
 - C3 Enfrichement/rudéralisation
 - C7 Fermeture du milieu
 - C8 Enrésinement
 - C17 Envahissement par les phragmites, le scirpe maritime
 - Dégradation par la fréquentation
 - C5 Surfréquentation
 - Espèces exotiques envahissantes/Dépôt de déchets verts ou inertes
 - C1 Dépôts, décharges
 - C4 Espèces végétales envahissantes
 - Autres dégradations ponctuelles
 - C2 Eutrophisation (terrestre)
 - C6 Erosion
 - C9 Surpâturage
 - C10 Impact des herbivores
 - C14 Eutrophisation (ZH)
 - C15 Feu
 - C16 Herbicide
- Cartes d'état de conservation des habitats (Codes couleurs pour les intensités nulles, faibles/moyennes et fortes).

Certains types de dégradations sont discutés :

- Envahissement par le phragmite aquatique (plantes) défavorable pour l'habitat naturel mais favorable pour le phragmite aquatique (passereau) → critère de dégradation noté dans la base cartographique mais pas de propositions de gestion pour maintenir l'état actuel favorable au passereau,
- Dégradation par le surpâturage → toute gestion par le pâturage entraîne des zones surpiétinées qui favorisent d'autres types de végétation (salicornes, puccinellies...), ce facteur doit être regardé à l'échelle du site. Il est proposé de prévoir la mise en place de parcelles de repli pour mettre les animaux dans le Grand Loc'h uniquement quand c'est nécessaire. Ceci permettra de sortir le troupeau du site quand la zone est trop inondée ou que la pression de pâturage a été suffisante. Les parcelles sont déjà acquises par le CG56. Des investissements seront nécessaires pour la pose et l'entretien des clôtures.

Eléments indicatifs pour la lecture des cartes d'état de conservation :

- Un fourré dans la dune grise est en bon état de conservation car le milieu naturel « fourré » se porte bien même s'il est en compétition avec un habitat d'intérêt européen. Par contre, la dune grise qui se fait gagner par le fourré est en mauvais état de conservation.
- Un fourré d'ajonc est en bon état de conservation même si après un girobroyage il serait possible de restaurer une lande.

→ Les propositions de gestion ne peuvent donc pas être faites uniquement à partir de la carte de l'état de conservation mais doivent être proposées avec une vision générale du site, de l'imbrication des habitats les uns par rapport aux autres et de leurs tendances évolutives.

Il est demandé si la comparaison de l'état de conservation des habitats de 1999 et de 2013 permettra de mettre en évidence l'efficacité des mesures de gestion.

Il ne faut pas attendre trop de ces critères de dégradation qui sont très peu sensibles du fait du faible nombre de classes et de l'aspect très subjectif lorsqu'ils sont relevés. En plus, certains facteurs de dégradation ne sont pas vus sur le terrain en fonction de la période de relevé. Ces critères sont surtout intéressants pour déterminer les secteurs où une gestion pourrait être mise en place à un temps T.

Pour l'évaluation des mesures de gestion, il vaut mieux se référer aux résultats :

- Des suivis écologiques par carrés permanents et transects qui donnent des réponses très fiables par rapport à l'évolution des milieux,
- De l'analyse diachronique des cartographies de végétation évoquée plus haut. Celle-ci sera d'autant plus fiable sur le Grand Loc'h pour lequel la cartographie avait été refaite en 2005 à partir de relevés phytosociologiques précis validés par le CBNB.

III Présentation de la cartographie de la gestion actuelle

Précision par Martin Fillan de la méthodologie pour les données concernant la gestion :

- gestion rentrée à l'échelle du polygone « milieu naturel »,
- contrôle de la gestion sur le terrain,
- entretien avec quelques gestionnaires,
- groupe de travail pour finaliser et compléter la carte.

Présentation par Martin Fillan de la typologie des modes de gestion actuelle :

- Ouverture du milieu
 - A1 fauche
 - A2 pâturage
 - A6 étrépage et griffage
 - A8 ouverture de milieu par girobroyage
 - A9 ouverture de milieu par enlèvement de ligneux
 - A11 gestion de végétation aquatique ou amphibie, y compris faucardage et démottage
- Travaux hydrauliques
 - A10 curage (canaux, mares...)
- Maîtrise de la fréquentation
 - A7 mise en défens
 - A13 communication (panneau d'information, sentier d'interprétation)
 - A15 organisation de stationnement
 - A17 lutte contre l'érosion (fascines)
- Gestion des espèces exotiques envahissantes
 - A16 gestion invasives

Présentation par Martin Fillan des cartes génériques qui regroupent les grands types de typologie :

- Ouverture de milieu,
- Travaux hydrauliques,
- Maîtrise de la fréquentation,
- Gestion des espèces exotiques envahissantes.

Amendement des cartes par les participants par ajouts des modes de gestion actuelle oubliés et notamment :

- Problème de non affichage de la gestion du vallon du Pouldu alors que les couches ont été envoyées par le CG56,
- Ouverture de milieux dans l'enceinte du sémaphore dans le cadre des concours hippiques,
- Ouverture des fourrés autour du sémaphore dans le cadre de la fête des chasseurs,
- Parcelle communale fauchée annuellement au Nord du Petit Loc'h,
- Afficher un « Enlèvement fourré » plutôt qu'une »fauche » autour du Fort du Loch,
- Curage de l'émissaire des Kaolins.

Il est encore possible de transmettre ses remarques/amendements à Martin Fillan (tbm-fillan@orange.fr) du bureau d'études TBM avant le **mardi 4 mars à 9H**. Au-delà, les données ne seront pas intégrées au rapport final.

Les actions réalisées ou prévues en 2014 ont été indiquées comme gestion prévue ou proposée.

IV Présentation des propositions de gestion

Précision de la méthodologie pour l'acquisition des données concernant la gestion prévue/gestion proposée :

- Proposition de gestion rentrée à l'échelle du polygone « milieu naturel »,
- Proposition de gestion faite sur le terrain,
- Quand la gestion actuelle convient, rien de plus n'est renseigné,
- Entretien avec quelques gestionnaires pour échanger sur les propositions,
- Les actions réalisées ou prévues en 2014 et au-delà par les gestionnaires ont été indiquées comme gestion prévue/proposée.
- Groupe de travail ce jour pour compléter la carte des propositions,
- Fiche de présentation des propositions par grands types de milieux à venir : landes, dunes grises, dunes mobiles et embryonnaires, etc...

Présentation par Martin Fillan de la typologie des modes de gestion proposées :

- Non intervention
 - P1 Non-intervention (code par défaut, mais utile pour marquer comme choix de gestion)
- Ouverture du milieu
 - P2 Fauche avec export
 - P4 Rabattre les fourrés environnants sur les marges
 - P5 Contrôle fougère aigle par bâtonnage ou rouleau
 - P6 Pâturage
 - P7 Ouverture des layons
 - P13 Éclaircissement des ligneux
 - P14 Enlèvement de la totalité des ligneux
 - P11 Actuellement en friche à remettre en culture
 - P15 Actuellement agriculture intensive à réorienter vers une agriculture non intensive
 - P18 Etrépage et griffage
- Travaux hydrauliques
 - P17 Curage (canaux, mares...)
- Gestion des espèces exotiques envahissantes et des dépôts sauvages
 - P8 Enlever espèces végétales envahissantes.
 - P12 Enlèvement des déchets, informer voisins.
- Maîtrise de la fréquentation
 - P9 Mise en défens
 - P12 Enlèvement des déchets, information des riverains
 - P16 Organisation des stationnements

Discussion et amendement des propositions :

- Mise en place de pâturage uniquement quand c'est raisonnable :
 - Proposition à l'échelle de site de gestion constituant une entité. Exemple : Grand Loc'h/Petit Loc'h, Beg er lann...,
 - Micro pâturage quand déjà des animaux à côté d'une parcelle qui s'enfriche → élargissement des clôtures pour permettre la divagation des animaux dans la parcelle à gérer.
- Création de layon de chasse. A un intérêt pour :
 - la diversification de la faune et de la flore,
 - voir s'il est utile de faucher pour faire revenir l'habitat communautaire « lande » (observation si repousse d'espèce indicatrice comme la bruyère).
- Remise en culture : parfois il vaut mieux qu'une parcelle soit gérée par l'agriculture plutôt qu'elle parte en friche car cela entraîne moins de travail lorsque l'on souhaite mettre en place une gestion conservatoire (très difficile de refaire une prairie à partir d'un fourré à prunellier, plus simple si champ cultivé). Quel type de culture mettre en place pour limiter les impacts ? Sarazin, jachère faune sauvage ?

- Agriculture extensive : parfois il est proposé de suggérer le passage d'une agriculture intensive (exemple champ de betterave entraînant une eutrophisation des végétations littorales) à une agriculture extensive.
- Problème global de gestion des chiens :
 - Fertilisation importante des milieux quand très grosse fréquentation → facteur dégradant les milieux naturels sensibles à l'eutrophisation (milieux oligotrophes),
 - Dérangement des oiseaux en période de nidification,
 - Peu de prise de conscience en France de l'impact des chiens sur les milieux naturels (meilleure sensibilisation en ville notamment concernant la propreté),
 - Exemple de l'Angleterre qui sanctionne sévèrement le non-respect de la réglementation concernant les chiens (amende de 1 000 livres),
 - Si réglementation prévoir des espaces autorisés pour laisser les chiens en liberté,
 - Question des chiens de chasse sous les ordres de leur maître mais sans laisse qui peut entraîner des confusions dans l'esprit du grand public si les autres chiens doivent être en laisse.
 - Réglementation (chien tenue en laisse pendant une période) déjà mise en place depuis l'année dernière sur les Kaolins où niche le gravelot à collier interrompu.
 - Réglementation déjà mise en place dans les forêts domaniales en période sensible.
- Ajout de gestion des saules dans la parcelle au Nord de Pen er Malo et de la fauche à l'Est,
- Ajout maîtrise de la fréquentation dans les fourrés autour du sémaphore (air soft, moto (suivi par la police municipale), équitation),
- Fourrés au nord du Petit Loc'h : plutôt proposer du pâturage (chevaux juste à côté) que de la mise en culture.
- Gestion des fonds de vallées : mettre au moins une recommandation de gestion à l'échelle du site même si peu de chance d'être mis en place du fait des difficultés techniques et des coûts d'interventions.
- Rabattre les fourrés sur les bords : cette action est proposée sur les polygones de dunes grises menacées par les fourrés et sur les polygones de fourrés qui gagnent sur les dunes grises (meilleure visualisation de la problématique).

Les actions de gestion pourront aisément être mise en œuvre sur les parcelles en gestion par les collectivités ou association sous réserve de financements suffisants. Pour ce qui concerne les actions proposées sur les parcelles privées, deux cas se présentent :

- Acquisition foncière par les collectivités sur le long terme,
- Animation auprès du propriétaire pour l'inciter à mettre en œuvre des actions, proposition de contrat Natura 200...etc.

Il est encore possible de transmettre ses remarques/amendements à Martin Fillan (tbm-fillan@orange.fr) du bureau d'études TBM avant le **mardi 4 mars à 9H**. Au-delà, les données ne seront pas intégrées au rapport final.

V Rétroplanning

- 24 février 2014 : réunion du comité technique,
- **4 mars 2014 : transmission des amendements/proposition au bureau d'études TBM par les gestionnaires,**
- 15 mars 2014 : premier rendu de l'étude → envoi pour relecture et avis aux membres du comité technique et Conservatoire Botanique National de Brest,
- 15 au 21 mars 2014 : phase de validation de l'étude,
- 21 au 30 mars 2014 : phase de corrections et ajustement des propositions,
- 30 mars 2014 : rendu final de l'étude.

VI Base de données de suivi de la gestion des sites

L'objet du travail est de réfléchir sur une structure de base de données qui serait ensuite complétée par chaque gestionnaire. Cette thématique va au-delà du travail mené actuellement par le bureau d'études TBM. La réflexion pourra être poursuivie au-delà des échéances du marché.

VI.1 Objectif

L'objectif de cette base de données est d'archiver les informations concernant la gestion des sites :

- Localisation des travaux,
- Quantifié le secteur géré : surface, linéaire ou nombre,
- Décrire les travaux (prestataire, année...).

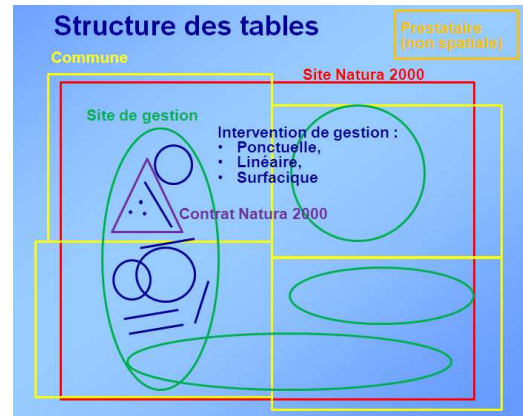
L'intérêt d'avoir une base commune serait de permettre de :

- rendre compte de la gestion à l'échelle du site pour mieux valoriser les actions menées par les prestataires,
- avoir une historisation des interventions sur une surface donnée pour mieux comprendre l'évolution des milieux naturels.

VI.2 Structure de la base de données

La base de données pourrait comprendre 4 tables :

- Table **intervention de gestion** : description de la gestion (en bleu),
- Table **prestataire** : information concernant les prestataires de service (en orange),
- Table **Contrat Natura 2000** : information concernant le contrat Natura 2000 (en violet),
- Table **programme/secteur de gestion** : information concernant le programme d'intervention (exemple : programme de réhabilitation du littoral de Guidel-Ploemeur) (en vert).



Le contenu des tables est décrit dans le fichier Excel ci-joint.

Remarques sur la structure de la base de données :

- pour le champ "MILIEUX_ESP" garder à minima le lien avec le code Natura 2000 générique pour pouvoir faire des bilans ultérieurement par grands types d'habitats (CBNB),
- pour les techniques d'intervention : mettre un lien vers le cahier des charges pour l'intervention (lier une base documentaire à la cartographie) (CBNB),
- en général : éviter d'avoir trop de texte libre dans la base de données, favoriser des listes de choix. Par exemple pour les habitats/espèces → mettre des listes de référence (tables annexes, en lien avec la couche SIG) (CBNB).

Partage d'expérience :

- le Conseil Général du Morbihan travaille aussi actuellement sur ce sujet et a commencé à définir un cadre SIG, nos démarches pourront s'enrichir d'une réflexion commune,
- le CG22 (Sigiste parti) et le CG35 (Gilles LE ROCH) ont également travaillé sur ces thèmes. Une prise de contact avec eux permettrait d'approfondir la réflexion.

Dans un deuxième temps, Lorient Agglomération envisage de développer en régie une application Web pour que chaque agent de Lorient Agglomération puisse remplir en ligne ses actions de gestion.

Les autres gestionnaires pourront s'ils le souhaitent remplir cette base de données en interne et envoyer des exports lors de bilan à l'échelle du site.

L'ensemble des participants prend connaissance de l'intérêt de la mise en place de cette base de données.

Globalement son renseignement devra être le plus simple possible pour garantir la mise en jour régulière de la base de données.

Il est possible de transmettre ses remarques/amendements à Typhaine DELATOUCHE courant du mois de mars. Le temps était limité pour les échanges sur ce sujet. Nous aurons l'occasion d'y retravailler ultérieurement.